



TURPE 5

FICHES TARIFAIRES

HTA : Dispositions spécifiques
aux clients de RTE raccordés à
un niveau de tension HTA (<63 kV)

applicables à partir du 1^{er} août 2020



Fiches tarifaires applicables à partir du 1^{er} août 2020

Tarif HTA à 5 plages temporelles à pointe fixe – Courte Utilisation

Les composantes annuelles du tarif d'accès au réseau public de transport (TURPE) sont définies par point de connexion ou par point de regroupement. Elles dépendent du niveau de tension de votre alimentation et de votre version tarifaire.

Composantes et coefficients pour le tarif HTA à 5 plages temporelles à pointe fixe – Courte Utilisation

Composantes tarifaires		Prix en €/an (si autre, unité précisée)	
Composante annuelle de gestion (a_1)		423,36	
Composante annuelle de comptage par dispositif de comptage		Propriété de Rte : 564,72	
		Propriété du Client : 170,76	
Coefficients de la part fixe et de la part variable de la composante annuelle des Soutirages et coefficient des composantes mensuelles des dépassements de PS	HPF	$b_1 = 2,66 \text{ €/kW/an}$	$c_1 = 3,11 \text{ c€/kWh}$
	HPSH	$b_2 = 2,38 \text{ €/kW/an}$	$c_2 = 2,93 \text{ c€/kWh}$
	HCSH	$b_3 = 2,01 \text{ €/kW/an}$	$c_3 = 2,11 \text{ c€/kWh}$
	HPSB	$b_4 = 1,83 \text{ €/kW/an}$	$c_4 = 1,95 \text{ c€/kWh}$
	HCSB	$b_5 = 0,96 \text{ €/kW/an}$	$c_5 = 1,18 \text{ c€/kWh}$
Composante annuelle de l'énergie réactive absorbée au-delà du Rapport $\tan \varphi_{\max}$		2,00 c€/kVar.h	
Composante de regroupement		Liaisons aériennes : $k = 0,52 \text{ €/kW/km/an}$	
		Liaisons souterraines : $k = 0,75 \text{ €/kW/km/an}$	
Composante annuelle d'injections		0 c€/MWh	



Fiches tarifaires applicables à partir du 1^{er} août 2020

Tarif HTA à 5 plages temporelles à pointe fixe – Longue Utilisation

Les composantes annuelles du tarif d'accès au réseau public de transport (TURPE) sont définies par point de connexion ou par point de regroupement. Elles dépendent du niveau de tension de votre alimentation et de votre version tarifaire.

Composantes et coefficients pour le tarif HTA à 5 plages temporelles à pointe fixe – Longue Utilisation

Composantes tarifaires		Prix en €/an (si autre, unité précisée)	
Composante annuelle de gestion (a ₁)		423,36	
Composante annuelle de comptage par dispositif de comptage		Propriété de Rte : 564,72	
		Propriété du Client : 170,76	
Coefficients de la part fixe et de la part variable de la composante annuelle des Soutirages et coefficient des composantes mensuelles des dépassements de PS	HPF	b ₁ = 16,31 €/kW/an	c ₁ = 2,85 c€/kWh
	HPSH	b ₂ = 15,76 €/kW/an	c ₂ = 2,14 c€/kWh
	HCSH	b ₃ = 13,29 €/kW/an	c ₃ = 1,34 c€/kWh
	HPSB	b ₄ = 8,75 €/kW/an	c ₄ = 0,99 c€/kWh
	HCSB	b ₅ = 1,67 €/kW/an	c ₅ = 0,87 c€/kWh
Composante annuelle de l'énergie réactive absorbée au-delà du Rapport tan φ_{max}		2,00 c€/kVar.h	
Composante de regroupement		Liaisons aériennes : k = 0,52 €/kW/km/an	
		Liaisons souterraines : k = 0,75 €/kW/km/an	
Composante annuelle d'injections		0 c€/MWh	



Fiches tarifaires applicables à partir du 1^{er} août 2020

Tarif HTA à 5 plages temporelles à pointe mobile – Courte Utilisation

Les composantes annuelles du tarif d'accès au réseau public de transport (TURPE) sont définies par point de connexion ou par point de regroupement. Elles dépendent du niveau de tension de votre alimentation et de votre version tarifaire.

Composantes et coefficients pour le tarif HTA à 5 plages temporelles à pointe mobile – Courte Utilisation

Composantes tarifaires		Prix en €/an (si autre, unité précisée)	
Composante annuelle de gestion (a ₁)		423,36	
Composante annuelle de comptage par dispositif de comptage		Propriété de Rte : 564,72	
		Propriété du Client : 170,76	
Coefficients de la part fixe et de la part variable de la composante annuelle des Soutirages et coefficient des composantes mensuelles des dépassements de PS	HPM	b ₁ = 3,26 €/kW/an	c ₁ = 4,15 c€/kWh
	HPSH	b ₂ = 2,29 €/kW/an	c ₂ = 2,80 c€/kWh
	HCSH	b ₃ = 2,01 €/kW/an	c ₃ = 2,11 c€/kWh
	HPSB	b ₄ = 1,83 €/kW/an	c ₄ = 1,95 c€/kWh
	HCSB	b ₅ = 0,96 €/kW/an	c ₅ = 1,18 c€/kWh
Composante annuelle de l'énergie réactive absorbée au-delà du Rapport tan φ_{max}		2,00 c€/kVar.h	
Composante de regroupement		Liaisons aériennes : k = 0,52 €/kW/km/an	
		Liaisons souterraines : k = 0,75 €/kW/km/an	
Composante annuelle d'injections		0 c€/MWh	



Fiches tarifaires applicables à partir du 1^{er} août 2020

Tarif HTA à 5 plages temporelles à pointe mobile – Longue Utilisation

Les composantes annuelles du tarif d'accès au réseau public de transport (TURPE) sont définies par point de connexion ou par point de regroupement. Elles dépendent du niveau de tension de votre alimentation et de votre version tarifaire.

Composantes et coefficients pour le tarif HTA à 5 plages temporelles à pointe mobile – Longue Utilisation

Composantes tarifaires		Prix en €/an (si autre, unité précisée)	
Composante annuelle de gestion (a ₁)		423,36	
Composante annuelle de comptage par dispositif de comptage		Propriété de Rte : 564,72	
		Propriété du Client : 170,76	
Coefficients de la part fixe et de la part variable de la composante annuelle des Soutirages et coefficient des composantes mensuelles des dépassements de PS	HPM	b ₁ = 18,75 €/kW/an	c ₁ = 3,26 c€/kWh
	HPSH	b ₂ = 17,43 €/kW/an	c ₂ = 1,96 c€/kWh
	HCSH	b ₃ = 13,29 €/kW/an	c ₃ = 1,34 c€/kWh
	HPSB	b ₄ = 8,75 €/kW/an	c ₄ = 0,99 c€/kWh
	HCSB	b ₅ = 1,67 €/kW/an	c ₅ = 0,87 c€/kWh
Composante annuelle de l'énergie réactive absorbée au-delà du Rapport tan φ_{max}		2,00 c€/kVar.h	
Composante de regroupement		Liaisons aériennes : k = 0,52 €/kW/km/an	
		Liaisons souterraines : k = 0,75 €/kW/km/an	
Composante annuelle d'injections		0 c€/MWh	